EPU du 1er novembre 2021

Recommandations du Canada pour l’EPU du Suriname

Merci, Monsieur le Président,

Le Canada accueille la délégation du Suriname et reconnaît les progrès réalisés par le pays depuis le dernier cycle d’examens. En particulier, le Canada salue les efforts déployés par le Suriname pour renforcer ses lois protégeant les enfants contre la violence et les abus, notamment la création d’un refuge pour les victimes, l’établissement d’une cour constitutionnelle et la réduction de la durée de la détention préventive. Le Canada félicite également le Suriname pour la tenue d’élections libres et équitables ainsi que son gouvernement inclusif.

Le Canada recommande au Suriname ce qui suit :

1. Accroître les efforts pour reconnaître les peuples autochtones et délimiter leurs territoires traditionnels par la législation.
2. Encourager activement l’utilisation des refuges pour les survivantes de violence fondée sur le sexe et l’accès à ceux-ci, ainsi que le développement de programmes d’éducation et de sensibilisation pour encourager les survivantes à signaler les abus.
3. Enquêter sur les allégations de recours excessif à la force par la police et demander des comptes aux responsables.
4. Prendre des mesures pour moderniser les prisons surinamaises afin qu’elles répondent à un standard acceptable de sécurité, de capacité et d’hygiène.

De plus, le Canada encourage le Suriname d’interdire la pratique des châtiments corporels à l’encontre des enfants dans leur foyer.